



Communiqué de presse

Handicap : appel à projets de la Fondation MMA Solidarité - Jury de printemps, juin 2023 -

Le Mans, le 26/01/2023 - **La Fondation MMA Solidarité lance son premier appel à projets de l'année pour encourager et soutenir financièrement des initiatives collectives qui favorisent l'épanouissement et l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap. Les associations et organismes à but non lucratif ont jusqu'au 15 avril 2023 pour déposer leur dossier.**

Culture, sport, équipements adaptés, moyens d'expression ... : La Fondation MMA Solidarité finance depuis 40 ans des projets qui favorisent concrètement l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Le Jury de la Fondation est particulièrement attentif aux projets portés par les associations actives dans les territoires et qui agissent au quotidien pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. En 2022, la Fondation a par exemple financé à hauteur de 15 000 € le développement d'une application qui vise à faciliter le dialogue entre les professionnels de santé et les personnes sourdes et malentendantes. Elle a également apporté un soutien financier de 30 000 € pour l'édition du guide 2023 Handi+ de l'Onisep, qui recense toutes les aides humaines, techniques et pédagogiques dont les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier.

Fin mai, un Jury national composé de personnalités extérieures à MMA et représentatives dans le domaine du Handicap, décidera de l'attribution des subventions.

Comment soumettre un projet à la fondation MMA Solidarité ?

Tout organisme à but non lucratif qui souhaite mettre en place une initiative collective en faveur des personnes en situation de handicap dans les domaines de l'aide et l'assistance, de l'inclusion sociale, du sport, des loisirs et de la culture, peut soumettre son projet à la Fondation MMA Solidarité par email à l'adresse fondation.mma@groupe-mma.fr ou à un Agent MMA.

En 2022, soixante-douze associations ont bénéficié d'une subvention pour un montant total de plus 579 650 €. Depuis 40 ans, la Fondation MMA Solidarité a financé de 2 500 projets au bénéfice de 25 000 personnes.

Les critères d'éligibilité

- Être une œuvre ou un organisme à but non lucratif
- Demander une aide pour financer un projet identifié
- Porter un projet d'intérêt collectif
- Promouvoir une initiative au profit des personnes en situation de handicap accueillies par le porteur du projet
- Agir de manière concrète et pratique

Toutes les informations pour candidater sont disponibles sur <https://www.mma.fr/a-propos/soumettre-projet-financement-handicap.html>

À propos de la Fondation MMA Solidarité

Créée en 1983 par l'assureur mutualiste MMA, la Fondation MMA solidarité est une Fondation d'entreprise au service du handicap. Sous l'égide de la Fondation de France, elle soutient et participe au financement des projets d'intérêt collectif, qui favorisent les capacités, le bien-être et l'épanouissement des personnes en situation de handicap et leur inclusion sociale. Chaque année, la Fondation MMA Solidarité soutient des organismes à but non lucratif pour valoriser des projets dans les domaines de l'aide, la culture, les loisirs et le sport. En 2020, la Fondation a versé 562 940 € à 61 associations. En 2021, la Fondation a versé 462 174 € à 54 associations. La Fondation MMA Solidarité a soutenu en 2022, 72 associations pour un total de 579 650 €.

Les projets sont instruits par les membres de la Commission d'étude de MMA Solidarité et présentés 2 fois par an (en mai et en novembre) à un jury national qui décide de l'attribution des subventions. Ce Jury est constitué de personnes extérieures à MMA, ayant toutes une expertise en matière de handicap. Depuis sa création, la Fondation MMA Solidarité a soutenu plus de 2 500 dossiers au bénéfice de plus de 25 000 personnes.

<https://www.mma.fr/a-propos/fondation-mma.html>

Contacts presse

ADVOCACIZ

Shanez Richert +33(6) 10 50 44 44 – shanez.richert@advocaciz.com
Ambre Fourneau +33(6) 44 39 89 25 – ambre.fourneau@advocaciz.com
Alexandra Richert +33 (6) 08 77 86 22 – alexandra.richert@advocaciz.com

Fondation MMA Solidarité - Fonds domicilié au siège social de la Fondation de France
40 avenue Hoche, 75008 PARIS - Secrétariat administratif fixé au siège de MMA IARD
14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans Cedex 9

MMA IARD – Société anonyme au capital de 537.052.368 euros entièrement versé – Entreprise régie par le Code des assurances – RCS Le Mans 440 048 882 – Siège social : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans
CEDEX 9